

Nouvelles de l'Alliance

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **61 (1973)**

Heft 2

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES DE L'ALLIANCE

Les Nouvelles Brèves sont mortes, vivent les Nouvelles Brèves ! Cette publication a, en effet, cessé de paraître sous sa forme traditionnelle. Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, les Nouvelles Brèves ne seront plus polycopiées, mais seront publiées, quatre fois par an dans le « *Schweizer Frauenblatt SFB* » et dans « *Femmes Suisses* ». Ces deux journaux leur réservent à cet effet une page spéciale.

Une fois de plus, l'explosion alarmante des frais a obligé le Comité de l'Alliance à prendre plusieurs mesures de rationalisation. Soulignons cependant que ce changement n'affecte que la forme de parution de nos Nouvelles Brèves et non leur contenu. Comme par le passé, nous informerons les membres de l'Alliance de tout ce qui concerne notre association, son Comité, son secrétariat, ses commissions et les publications parues.

Notre « *Service de presse* » est également affecté par les nouvelles mesures de rationalisation. Dès 1973, il paraîtra, une fois par mois, dans les deux journaux féministes de Suisse alémanique et de Suisse romande. Pendant toute une année, la Commission ad hoc pour l'étude du service de presse s'est penchée sur les problèmes qu'il soulève et a décidé finalement, en connaissance de cause, d'adopter cette nouvelle solution ; les deux journaux féminins réserveront également une page spéciale à notre Service de presse. On pourra obtenir des tirages à part des monographies professionnelles. Il en sera de même de la « *Chronique* » qui ne paraîtra plus que tous les six mois. Nos membres et abonnés recevront les numéros des deux journaux dans lesquels paraîtront les Nouvelles Brèves et le Service de presse au lieu des feuilles multigraphiées.

Relevons encore que les deux publications féminines qui nous ouvrent leurs colonnes ne se contentent pas de publier des articles conformes au goût du public ; elles s'efforcent également d'informer et d'instruire leurs lectrices. N'êtes-vous pas encore abonnée à « *Femmes Suisses* » ? Nous sommes certaines que ce numéro spécimen vous convaincra de souscrire un abonnement !

Les membres de notre bureau exécutif

Dans cette première page de l'Alliance paraissant dans « *Femmes Suisses* », nous pensons bien faire en présentant notre bureau exécutif. Ainsi, pour les

Conseil International des Femmes (C.I.F.)

ASSEMBLÉE TRIENNALE

L'assemblée triennale du C.I.F. aura lieu à Vienne du 25 juin au 6 juillet 1973, comme déjà annoncé.

Ce lieu de réunion situé en Europe centrale représente une attraction pour les membres européens du C.I.F. ; c'est pourquoi il est plus prudent de réserver sa chambre d'hôtel assez tôt. La liste des hôtels et des possibilités d'excursions peut être obtenue au secrétariat de l'A.S.F.

sant que vous participerez à l'assemblée du C.I.F.) D'autres informations suivront.

A l'occasion de cette assemblée, la Commission permanente « *Arts et Lettres* » du C.I.F. se propose de publier une **anthologie de poèmes écrits par des femmes**. Elle a invité, à cet effet, les membres du C.I.F. — et parmi eux l'Alliance — à organiser un concours entre les poétesses de leurs pays respectifs. Le jury instauré par le

DANS LES COMMISSIONS

La Commission pour l'étude des questions sociales s'est réunie à la fin novembre sous la présidence de Mme H. Schucany-Stokar, docteur en droit et membre du Comité. Elle s'occupera des problèmes des femmes seules : célibataires, veuves, divorcées ou séparées, avec ou sans enfant. Les travaux seront si possible menés en collaboration avec l'Institut sociologique de l'Université de Zurich. On est en train d'examiner dans quelle mesure la documentation à l'appui pourrait être réunie par les intéressées elles-mêmes.

NOTEZ-LE DÈS MAINTENANT

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉES DE L'ALLIANCE AURA LIEU A ZOUG, LE 5 MAI 1973 (OU LE 4 MAI) ET NON PAS LES 4 ET 5 MAI.

Chaque membre d'une de nos associations et chaque membre individuel a le droit de participer à cette assemblée en tant que visiteur. L'inscription officielle se fera par l'A.S.F. Les intéressées voudront bien s'inscrire auprès de notre secrétariat. (Les réservations d'hôtel se font personnellement en préci-

Comité de l'Alliance a choisi parmi les 54 œuvres qui lui sont parvenues trois poèmes destinés à représenter nos trois langues officielles et les a transmis au C.I.F. Les auteurs de ces poèmes sont Mmes Simone Eberhard, de Lausanne, Heidi Keller, de Winterthur, et Maria Antonietta Piermartini, de Lugano.

La Commission ad hoc pour l'étude de l'interruption de la grossesse a présenté à ses membres un projet de prise de position à l'égard de l'initiative.

AU SECRÉTARIAT

Il était inévitable que le secrétariat ait aussi touché par les mesures draconiennes dont le budget de l'Alliance a fait l'objet. C'est ainsi que le Comité a décidé, après une période d'essai de six mois, de supprimer le poste des relations publiques créé récemment.

Fin novembre, M. Schläpfer, notre aide fidèle de l'« *Action P* » a quitté notre secrétariat pour raison d'âge.

TRAVAUX COURANTS

L'Alliance a répondu aux demandes de préavis suivantes :
— Nouveau régime d'assurance-maladie ;
— Appellation : « *Madame* » ou « *Mademoiselle* » ;
— Relèvement du nombre de signatures requis pour l'initiative et le référendum ;
— Projet de loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale (procédure de consultation).

BIENVENUE

A ces deux nouveaux membres individuels : Mlle M. Schor, de Fribourg, et Mme Magda Neuweiler-Witte, de Gmüli.

Communiqué par l'Alliance de sociétés féminines suisses, Winterthurstrasse 60, 8006 Zurich.

ENTRE NOUS

C'est avec joie que nous avons appris l'élection honorable de Mme Margrit Bigler-Eggenberger, docteur en droit et membre du Comité de l'Alliance jusqu'en 1972, au poste de juge fédéral suppléant. C'est bien là une percée féminine, puisque Mme Bigler est la première femme figurant au nombre des membres du Tribunal fédéral.

UN DON :

LA COLLECTION DEBRIT-LUTHARDT

Mme Agnès Debrit-Vogel, Berne, anciennement membre du Comité de l'Alliance, a fait don à l'Alliance de sa collection qui comprend plus de mille biographies féminines. Elle a proposé de la nommer « *Collection Debrit-Lüthardt* » en hommage à Mme Gertrud Lüthardt qui a été sa collaboratrice pendant de longues années.

Cette collection est une véritable mine de notices, de coupures de journaux et d'illustrations concernant des femmes suisses ou des femmes de nationalité étrangère vivant en Suisse.

(Suite des nouvelles de l'Alliance en page 7.)



Regula Pestalozzi-Henggeler, née en 1921, à Zurich, a fait ses études de droit aux universités de Zurich et de Genève. Elle a obtenu son doctorat en 1948. Après un séjour aux Etats-Unis et après s'être consacrée à la première éducation de ses trois enfants, elle exerce maintenant la profession d'avocat en association avec son mari. Ses charges familiales s'étant allégées, elle a présidé de 1967 à 1970 la commission juridique du Centre de liaison zurichois. Elue en 1971 au Grand Conseil zurichois, elle est membre de sa commission des finances. Membre du Comité depuis 1968, elle préside d'Alliance depuis 1971.



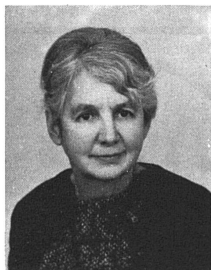
Erika Eichenberger, née en 1918, est titulaire du diplôme d'infirmière en soins généraux de l'Ecole de la Croix-Rouge « *Lindenhof* » à Berne. En plus de son activité dans divers hôpitaux, elle a formé des infirmières-monitrices pour cours « *soins au foyer* ». Elle a présidé pendant 6 ans l'association bernoise des infirmières et infirmiers diplômés. En 1962, lors de la création du secrétariat central à Berne de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID), elle en a été la première secrétaire générale, poste qu'elle occupe encore aujourd'hui. Membre du Comité de l'Alliance depuis 1967, elle fait partie du bureau exécutif depuis 1971.



Berthy Betsche-Reber, née à Bâle en 1912, a reçu au « *Lindenhof* » à Berne, sa formation d'infirmière. Lorsque ses trois enfants furent entrés au collège, elle se consacra à diverses tâches d'intérêt public : la lutte contre l'alcoolisme l'a intéressée dès sa jeunesse. Elle a été appelée à faire partie du Comité de la Ligue suisse des femmes abstinentes, du Comité consultatif et de la Commission pour l'industrie hôtelière du Département de police de Bâle. Elle est vice-présidente de l'Union mondiale des femmes abstinentes. Elle est responsable depuis 1961 du bureau de consultation pour l'établissement de budgets à Bâle. Membre du Comité de l'Alliance depuis 1968, trésorière depuis 1971.



Jacqueline Berenstein-Wavre, née en 1921, habitant Genève et Lausanne, a fait ses études secondaires en France, puis a obtenu à l'Université de Genève une licence ès Sciences sociales. Elle est aussi assistante sociale diplômée de l'Institut d'Etudes sociales de Genève. Elle a été professeur et doyenne au Cycle d'Orientation jusqu'en 1970, date de son mariage, et donne actuellement des cours à l'Ecole d'infirmières de l'Hôpital universitaire de Lausanne. Elue conseillère municipale de la Ville de Genève sur la liste socialiste en 1963, elle présida ce Conseil en 1969. Proposée par les femmes socialistes suisses, Jacqueline Berenstein fut élue en 1971 par l'assemblée des déléguées au comité de l'Alliance. Elle préside le comité de gestion de Femmes suisses-Le Mouvement féministe.



Elisabeth Biaudet-Hedinger, née en 1910, habite à Chexbres ; elle a fait ses études à Bâle, Zurich et St-Gall. A la fin de ses études de médecine, elle s'est spécialisée comme pathologiste. Elle dirige depuis 1947 le dispensaire antituberculeux de Vevey ; de 1953 à 1961, elle a été médecin-chef du dispensaire de Lausanne. Elle enseigne dans des écoles de personnel paramédical. Elle est députée libérale au Grand Conseil vaudois depuis 1962. Membre du Comité de l'Alliance depuis 1965, elle en est la 3e vice-présidente. Seul médecin au Comité, elle y est chargée de l'étude des questions d'hygiène et de santé.



Rolande Gaillard, née en 1909, a fait ses études à Lausanne où elle a obtenu la licence ès lettres. Après avoir occupé divers postes dans l'enseignement privé et officiel, elle a dirigé, de 1955 à 1969 le Collège secondaire de Villamont à Lausanne. Elle collabore avec l'Alliance depuis 1957. Membre du Comité depuis 1961, elle a présidé l'Alliance de 1965 à 1971. Sa période de présidence a été marquée, entre autres, par la publication de l'Enquête sur les programmes scolaires, des jeunes filles, et surtout national des jeunes femmes suisses. Vice-présidente jusqu'en mai 1973, elle préside la commission pour les questions professionnelles. Elle représente le Conseil international des femmes auprès du Conseil économique et social à Genève.



Clara Feinstein-Rosenberg, née en 1915, habite Binningen (Bâle-Campagne) ; elle est mère de trois enfants. Elle a obtenu sa licence en sciences économiques à l'Ecole de hautes études économiques de St-Gall, puis à l'Université de Berne, le doctorat en droit. Elle a travaillé au Tribunal de district de Zurich et à l'Institut suisse pour l'étude des relations économiques internationales des structures et des marchés à l'Ecole de hautes études économiques et sociales de St-Gall.

Clara Feinstein est présidente de l'Union des Sociétés des Femmes Israélites Suisses. Membre du Comité de l'Alliance depuis 1969, elle fait partie du Bureau exécutif et préside la Commission pour l'étude des questions économiques.



Elisabeth Bühler-Witschi, Liebfeld Berne, est née en 1920. Elle a obtenu le Brevet de maîtrise secondaire à l'Université de Berne avec la mention langues et histoire. Elle doit son expérience des problèmes actuels de l'éducation à son activité dans l'enseignement primaire et secondaire. Elle est rédactrice au Service suisse aux bibliothèques et contribue au soutien et à la diffusion d'une littérature moderne pour la jeunesse. Membre du Comité de l'Alliance depuis 1968, elle en est la 2e vice-présidente. Elle est membre de la commission d'éducation.

SUITE DES NOUVELLES DE L'ALLIANCE

Prochaines manifestations (selon Informations reçues)

SUISSE

- 19 mars : assemblée générale de l'Association suisse du personnel diététicien, à Zurich.
- 21-22 mars : assemblée générale du Lyceum de Suisse, à Lugano.
- 25 mars : assemblée des déléguées de l'Union suisse des chœurs de femmes et de jeunes filles, à Muttentz.
- 31 mars : assemblée générale de la Communauté de travail «La femme et la démocratie», à Olten.
- 31 mars-1er avril : assemblée des déléguées de l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales, à Flims-Waldhaus.
- 28 avril : assemblée des déléguées de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, à Berne.
- 2 mai : assemblée générale de l'Association Joséphine Butler, à La Neuveville.
- 4-5 mai : Assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses, à Zoug.
- 10 mai : assemblée générale de la Société coopérative de cautionnement des femmes suisses (SAFFA), à Coire.

- 21-22 mai : assemblée générale de l'Union suisse des amies de la jeune fille, à Schaffhouse.
- 22 mai : assemblée générale de l'Association catholique suisse des services de la jeunesse féminine, à Olten.
- 25 mai : assemblée des déléguées de l'Association suisse des coopératrices Migros, à Brugg.
- 26 mai : assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes féminins du parti radical-démocratique, à Lausanne.
- 26-27 mai : assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme, à Genève.
- 28-29 mai : assemblée des déléguées de l'Association suisse des sages-femmes, à Olten.
- 18-19 juin : assemblée des déléguées de la Fédération suisse de la WIZO, à Bâle.

ETRANGER

- 25 juin-6 juillet : assemblée triennale du Conseil international des femmes, à Vienne.
- 7-14 novembre : congrès triennal de l'Alliance internationale des femmes, à la Nouvelle-Delhi.

Mutations dans les présidences d'associations affiliées

Association suisse des sages-femmes, nouvelle adresse de la présidente : General Guisan-Strasse 31, 5000 Aarau.

Association suisse des auxiliaires des postes, des télégraphes et des téléphones, nouvelle adresse de la présidente : Einschlag 106, 3138 Utendorf.

Union suisse des professionnels de danse et de gymnastique : M. Alain Bernard, Brunnengasse 17, 3011 Berne ; correspondance : Mme E. Rigotti, Grüenastr. 12, 9630 Wattwil.

Groupes féminins du parti radical-démocratique de la ville de Berne : Mme E. Vogelbacher-Stampa, Sustenweg 5, 3014 Berne.

PUBLICATIONS

Rappelons encore une fois la nouvelle édition de «Frauenberufe» qui est en vente au prix de Fr. 3.50 après de notre secrétariat. L'édition remaniée de «Professions féminines» paraîtra au cours de l'année prochaine.

Une nouvelle brochure de Madame M. Münzer-Meyer, docteur en droit, intitulée «Verbesserte Rechte der Frauen in der AHV» (Élargissement des droits de la femme en matière d'assurance-vieillesse et survivants) est également en vente à notre secrétariat, au prix de Fr. 2.—

Nous vous recommandons également une brochure de Clara Nef, ancienne présidente de l'Alliance et membre d'honneur, parue aux Éditions de la Croix-Bleue, Berne. Il s'agit ici, sous le titre «Im Fluge unserer Zeiten» d'une autobiographie qui peut être obtenue au bureau du «Sonnenblick», 9428 Walzenhausen. Le bénéfice de cette vente sera consacré aux œuvres de ce home.

UNE PROPOSITION POUR L'ORGANISATION DES PTT

Le comité de l'Alliance, réuni le 8 février à Zurich, a décidé de faire paraître le communiqué suivant :

En réponse à une enquête de la conférence consultative des PTT, l'Alliance de sociétés féminines suisses a fait des propositions concrètes en vue de l'organisation future des services des PTT.

En même temps l'ASF a regretté que les femmes figurent encore toujours dans les catégories inférieures et que les PTT ne leur offrent pas de véritables possibilités de promotions professionnelles.

VOTATION DU 4 MARS

L'Alliance de sociétés féminines suisses recommande l'acceptation des articles constitutionnels sur l'enseignement et la recherche. Tout d'abord ces articles attribuent enfin à la formation professionnelle la même importance qu'à la formation scolaire. D'autre part, le fait de donner à la Confédération compétence dans le domaine des bourses constitue un pas important vers l'égalité des chances pour les filles.

Union des femmes de Moudon : Mme M. Fivaz-Rollin, rue St-Bernard, 1510 Moudon.

Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales, club d'Aarau : Mme V. Regenass, Pestalozzistr. 57, 5000 Aarau.

Secteur du canton du Tessin de l'Union suisse des Amies de la Jeune Fille : Mme E. Fontana, Via Lucchini 7, 6830 Chiasso.

Sektion Basel des Schweiz. Evangel. Verbandes Frauenhilfe : Mme M. Dubach, Benkenstr. 42, 4054 Bâle.

On nous a priées, à plusieurs reprises, de mieux coordonner nos envois. Nous nous efforçons de répondre à ce désir mais en considération des délais souvent trop courts, nous estimons qu'il est dans l'intérêt des associations membres d'être informées sans retard.

Notre adresse : ASF, Winterthurstrasse 60, 8006 Zurich.

Les résultats de l'enquête sur le budget temps-ménage

(Voir «Femmes Suisses», octobre et novembre 1972)

Que faire du temps libéré ?

Rappelons tout d'abord que notre enquête avait pour but de connaître le nombre d'heures que la ménagère romande de la classe moyenne consacrait par semaine à son ménage (cuisine, vaisselle, nettoyage, lessive, repassage, achats, raccommodage et couture).

Nous avons considéré tout d'abord la ménagère qui n'exerce pas d'activité professionnelle, si ce n'est celle de diriger son ménage, selon l'article 161, alinéa 3, du Code civil, au chapitre «Effets généraux du mariage : Elle dirige le ménage». Pour simplifier, nous la désignerons, comme l'appellent les statisticiens, la ménagère non ou inactive.

Notre enquête a montré que le total des heures hebdomadaires qu'elle consacre au ménage varie de 34,75 à 44,25 selon que le ménage comporte deux ou cinq personnes (voir tableau ci-joint).

En Suisse romande, selon notre enquête, 57 % des femmes mariées n'exerce aucune activité professionnelle, 18 % ont une activité de moins de 20 heures par semaine et 25 % travaillent en dehors de leur ménage.

Vu le grand nombre de ménagères qui travaillent moins de 20 heures en dehors de leur ménage, nous avons divisé les ménagères dites actives en deux groupes, celles qui travaillent plus de 20 heures et celles qui travaillent moins de 20 heures. Dans ce dernier groupe le total hebdomadaire varie entre 29,25 et 37,5 et dans le deuxième groupe entre 26 et 34 heures selon la grandeur du ménage (voir tableau). On voit que le temps consacré au mé-

nage diminue, la ménagère — travailleuse va plus vite, gagne du temps sur la couture, le repassage, les nettoyages, très peu sur la cuisine.

Nous avons été surpris par le nombre de femmes qui indiquaient avec fierté les activités rémunérées ou bénévoles qu'elles exerçaient en dehors de leur foyer.

NOMBRE D'HEURES CONSACRÉES PAR SEMAINE AU TRAVAIL MÉNAGER ET AU TRAVAIL À L'EXTÉRIEUR DU FOYER

Nombre de personnes en ménage	Total ménage	Travail professionnel	Total général
Ménage de 2 personnes			
Ménagère non active	34,75	—	34,75
Active — de 20 heures	29,25	11,50	40,75
Active + de 20 heures	26	34,70	60,70
Ménage de 3 personnes			
Ménagère non active	34,75	—	34,75
Active — de 20 heures	34,40	10	44,40
Active + de 20 heures	31	30	61
Ménage de 4 personnes			
Ménagère non active	38	—	38
Active — de 20 heures	34	11	45
Active + de 20 heures	31,25	27	58,25
Ménage de 5 personnes			
Ménagère non active	44,25	—	44,25
Active — de 20 heures	37,50	9,40	46,90
Active + de 20 heures	34	30	64

Des chiffres de ce tableau, ainsi que des résultats plus détaillés de l'enquête, nous avons tiré quelques premières thèses.

● Thèse No 1. 44 heures de travail professionnel plus un ménage et des enfants, c'est trop ! Dès qu'elle le peut, la femme diminue son horaire de travail professionnel. C'est pourquoi les moyennes hebdomadaires de travail sont toujours, dans notre enquête qui touchait principalement la classe moyenne, inférieure à 40 heures. Les femmes célibataires font exception avec une moyenne de 42 heures. (Voir «Femmes Suisses», octobre 1972.)

Mais, dès qu'elle le peut, la ménagère cherche à avoir une activité en dehors de son ménage.

● Thèse No 2. La ménagère sans jardin, dont les enfants ont plus de 12 ans et qui habite un appartement avec chauffage central, eau chaude, parquets vitrifiés, machine à laver le linge privée ou à disposition dans l'immeuble, frigo avec congélateur pour permettre de grouper les achats, des enfants qui font leur lit et rangent leur chambre, dispose de 15 à 20 heures de temps libéré dans la semaine.

● Thèse No 3. Environ 36 000 tel est le nombre des femmes mariées inactives n'ayant pas d'enfants ou ayant des enfants de plus de 12 ans pour le canton de Genève.

D'autre part, le nombre des femmes mariées inactives, habitant dans le canton de Genève, et ayant entre 40 et 60 ans est de 21 000. Nous n'avons pas pu obtenir les chiffres pour les autres cantons, il faut attendre pour cela les résultats du recensement fédéral.

Il y a donc un très grand nombre de femmes qui pourraient et sans doute qui désireraient exercer une activité en dehors de celle de direction de ménage, définie par le Code civil. Mais rien ou pas grand-chose ne leur est offert à des heures qui leur conviennent.

● Thèse No 4. Y aurait-il gaspillage ? «Le travail de la mère au foyer (n'ayant plus de petits enfants revêt un caractère anti-économique. C'est un énorme gaspillage d'énergie. » Ainsi s'exprime M. Bruntz dans la «Revue internationale du travail», novembre 1962, dans une analyse très poussée sur le travail des femmes à temps partiel. Evelyn Sullerot dans son rapport sur le travail des femmes dans les pays de la CEE, 1972, va encore plus loin. Les travaux ménagers ne sont pas enrichissants par eux-mêmes, ils sont ennuyeux et faciles, ils doivent être faits chaque jour, mais on pourrait les simplifier, écrit-elle en substance dans sa conclusion. «Les États ne semblent pas avoir calculé jamais les pertes en argent, en intelligence que représentent ces milliards d'heures annuelles accomplies par les femmes, non plus surtout que la perte en heures de vie, de vie ouverte, de culture, de loisirs, d'épanouissement affectif représenté par le plus gros budget-temps des nations : les soins du ménage.»

Que faisons-nous, les ménagères inactives, pour enrichir nos heures de vie ouverte grâce au temps libéré ? * * *

Nous n'avons pas la place ici pour citer les nombreux témoignages de ménagères qui nous ont écrit pour nous dire tout ce qu'elles pensaient en bien et en mal du travail et des activités à l'extérieur. Ce problème est très complexe. Nous sommes prêts à communiquer une étude plus fouillée avec le résultat détaillé de l'enquête aux lectrices qui en feraient la demande.

Jacqueline Alexandre.

(Informations UNESCO.)

Enseignement mixte et promotion de la femme

C'est un fait connu : au moment de se marier, beaucoup de jeunes filles abandonnent définitivement leurs études. En Afrique notamment, le mariage, souvent précoce, est considéré comme une des causes qui expliquent l'importance des déperditions parmi les effectifs scolaires féminins.

Le mariage et les études

Cinquante-cinq des pays ayant répondu au questionnaire de l'UNESCO (11 en Europe, 12 en Afrique, 16 en Amérique, 12 en Asie, 4 en Océanie) disent ne pratiquer aucune restriction dans l'enseignement supérieur. Dans d'autres, en revanche, certains problèmes subsistent : aux États-Unis, où les établissements d'enseignement supérieur comportent souvent des internats, les autorités universitaires peuvent être amenées, faute de facilités nécessaires, à restreindre le nombre des étudiants mariés ; en Australie, l'inscription des femmes mariées n'est pas autorisée dans certaines écoles normales ; enfin, pour la Belgique, la réponse au questionnaire mentionne l'existence de «restrictions de convention plutôt que réglementaires», les cas étant cependant rarissimes sauf pour les études longues, comme la médecine.

Comme on pouvait le prévoir, le problème devient plus difficile à résoudre au niveau du secondaire. Selon l'enquête de l'UNESCO, dans 37 pays sur 92 les portes des lycées sont pratiquement interdites aux élèves mariés. Or, comme les jeunes filles se marient généralement plus tôt que les garçons, les mesures de restriction — même quand elles ne leur sont pas uniquement destinées — les frappent tout particulièrement et expliquent en partie leur défection.

Ainsi, à Malte, les femmes mariées ne sont pas autorisées à s'inscrire dans les établissements secondaires. Au Mexique, en Bul-

garie, en Hongrie, en Yougoslavie et en Pologne, il est d'usage que les élèves qui se marient quittent le lycée pour suivre, s'ils le désirent, des cours du soir de même niveau.

En Malaisie comme en Turquie, leur admission est soumise à diverses restrictions. En République fédérale d'Allemagne, en cas de grossesse, les élèves sont obligées de quitter l'école (on signale cependant que, dans le «Land» de Hambourg, un système spécial permet aux femmes de concilier vie scolaire et vie familiale). De même, en Afghanistan, l'école de l'Association des femmes de Kaboul et le lycée du soir sont réservés aux élèves mariées, qui ne peuvent continuer leurs études dans l'enseignement secondaire.

Celles qui abandonnent...

Mais en dehors des cas de mariage, dans quelle mesure les jeunes filles interrompent-elles leurs études avant de les avoir menées à terme ? Et le taux des abandons est-il très différent chez les garçons ?

Sur 74 pays possédant un système d'éducation partiellement ou entièrement mixte qui ont répondu à cette question, 24 estiment que les déperditions, à tous les degrés, sont à peu près identiques pour les garçons et pour les filles. Grosso modo, il s'agit de pays d'Europe et d'Amérique du Nord notamment, où l'enseignement obligatoire est effectif à pratiquement cent pour cent : les abandons en cours d'études y sont presque nuls (de 1 à 3 %) et, exception faite de deux îles des Caraïbes, il n'existe aucune différence par sexe.

Dans un deuxième groupe, qui correspond aux pays du tiers monde où l'enseignement primaire n'est dispensé qu'à une fraction variable de la population d'âge scolaire, on constate des déperditions importantes, s'échelonnant

entre 20 et 70 % ; ici la situation des filles est nettement défavorable. C'est le cas notamment dans 16 pays d'Afrique, 5 pays d'Asie, ainsi qu'aux îles Fidji et aux Nouvelles Hébrides. En revanche, en Ethiopie et en Turquie (du moins pour le second degré) les abandons semblent légèrement plus élevés chez les garçons.

... et pourquoi ?

Comment expliquer l'importance de ces abandons féminins ? Dans beaucoup de pays du tiers monde, le mariage précoce et la grossesse sont cités le plus souvent, et ceci dès l'école primaire. L'aide à apporter à la mère dans les travaux ménagers, la surveillance de nombreux frères et sœurs plus jeunes sont également invoquées. Enfin, dans les campagnes, on met l'accent sur l'éloignement des établissements scolaires : les parents hésitent à se séparer de leurs filles en les plaçant dans un internat.

Dans les pays industrialisés, une séparation s'opère souvent entre filles et garçons à la fin de la scolarité obligatoire, correspondant généralement à la fin du premier cycle du secondaire : les garçons continuent leurs études ; les filles entrent dans le monde du travail. On a vu que, dans ces pays aussi, le mariage est une cause d'abandon.

Les réponses au questionnaire montrent que la distinction ancienne entre professions masculines et féminines s'atténue de plus en plus et que l'enseignement mixte exerce à cet égard une influence extrêmement favorable. Car, ainsi que le souligne le rapport polonais, garçons et filles étant dès leur plus jeune âge élevés ensemble sur un pied d'égalité, la formation professionnelle des filles ne peut apparaître plus tard comme un problème spécifique.